



Numéro de l'acte	2022-92-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	2.2.8

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

QUESTION N°2022-92

URBANISME : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – FIXATION DE DROITS DE PLACE

RAPPORTEUR :

Monsieur Dominique LARDEUR
Conseiller Délégué, Travaux – Jardins Ouvriers – Cimetières

Le conseil municipal,

Considérant l'occupation du domaine public par des commerces ambulants, il est nécessaire de mettre en place les tarifs suivants :

	Place Roger Salengro	Hors Place Roger Salengro
Camions alimentaires ambulants	1,50 € par jour d'occupation et par mètre linéaire	1 € par jour d'occupation et par mètre linéaire

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE les tarifs ci-dessus énoncés, étant précisé que les tarifs précités seront appliqués à compter du 1^{er} octobre 2022.

ARTICLE 2 : IMPUTE les recettes correspondantes aux budgets 2022 et suivants.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables **28**
- Votes défavorables **0**
- Abstentions **0**

Fait à ARQUES
Le 23 septembre 2022

Le Maire,
Benoit ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022**

Affiché le 28 septembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Deux Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le seize septembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 7 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.